## les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



**NUMERO 3** 

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1988. Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques - Actes du colloque de Calabre, septembre 1986, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7010-9, 514 pages.

## DE L'ÉMIGRATION A L'IMMIGRATION : LE CAS DE L'ITALIE

Marcello NATALE (Université de Rome, Italie)

Je suis particulièrement reconnaissant envers les coordonnateurs du seminaire qui m'ont proposé d'organiser la quatrième séance, consacrée au thème «De l'émigration à l'immigration : le cas de l'Italie». Une pareille tâche me permet en effet de développer des réflexions critiques à propos d'un argument qui stimule et engage, et en même temps de diriger l'intérêt vers des zones oubliées ou analysées de façon trop partielle. En vérité, dans cette séance, j'ai cherché à susciter des communications dans lesquelles seraient examinées plusieurs aspects : historique, politique, social, économique et aussi technique et méthodologique, afin de composer une mosaïque la plus représentative possible de la situation actuelle et de ses perspectives.

Parmi les profondes transformations démographiques qui ont caractérisé l'Italie durant ces vingt dernières années, la variation du mouvement des migrations en provenance de et à destination de l'étranger a été une des plus importantes et des plus significatives.

L'Italie en général, et particulièrement la zone du sud et du nord-est, jusqu'aux années soixante, enregistrait un remarquable déficit migratoire (tableau 1), au profit en particulier des Pays de la Communauté Economique et de la Suisse. Il s'agissait surtout de main-d'œuvre peu qualifiée, provenant en grande partie de la zone méridionale, véritable source de capital humain du pays. Les contingents qui venaient du reste du pays (pour la plupart des régions vénitiennes) étaient moins importants et avaient un projet migratoire bien défini, caractérisé par l'acquisition d'une préparation professionnelle et le désir d'amélioration de la situation financière grâce auxquelles l'exercice d'une activité indépendante, une fois opéré le retour au pays d'origine, serait possible.

La situation a radicalement changé. Les entrées excèdent légèrement les sorties non seulement en raison des retours et de la diminution des départs, mais encore du fait d'un apport net de citoyens étrangers (presque cent dix mille pendant la période 1980-1984, en considérant les seuls déplacements ayant un caractère permanent, tableau 2). En particulier, le cas de l'Italie nord-orientale qui, de zone d'émigration importante, est devenue une zone de très grande attraction mérite intérêt. Plus de deux cent cinquante mille entrées nettes de 1971 à 1981, grâce aussi aux effets du mouvement de et à destination de l'étranger.

On doit ajouter que dans le flux actuel de l'émigration italienne, la «nouvelle émigration» constituée par des techniciens envoyés dans les pays qui n'ont pas atteint un stade de développement avancé pour implanter des activités productives ou pour transmettre à d'autres gens leur expérience professionnelle joue un rôle fondamental.

Si ce dernier aspect est bien connu et si l'on peut le décrire avec une marge d'erreur réduite, tel n'est pas le cas pour ce qui concerne l'apport de main-d'œuvre étrangère. A l'évidence, c'est donc sur lui qu'il convient de reporter la plus grande attention car il revêt différents aspects.

- Si l'on ne considère que les migrations en provenance des zones moins développées, on peut dire que le processus s'est engagé pendant la première moitié des années soixante-dix. Il prend une consistance certaine à la fin de cette période, pour plusieurs raisons :
- la politique restrictive adoptée par les pays traditionnels d'immigration, qui tendent à régulariser la situation des étrangers présents en facilitant les regroupements familiaux et, dans le même temps, en limitant les nouvelles entrées;
- le développement démographique de certaines zones géographiques sans rapport avec leur développement économique et social, même si ce dernier s'effectue désormais à un rythme plus rapide;
- le changement des modes de vie dans les pays moins développés, avec la formation d'exigences qui ne peuvent pas y être satisfaites;
- la position géographique de l'Italie et la facilité d'y entrer, en font une étape quasiobligatoire dans le projet migratoire;
- l'évolution des comportements dans nos pays industrialisés qui fait que nous acceptons plus difficilement que par le passé d'occuper des emplois peu qualifiés et insuffisamment rétribués;
- la forte adaptation, en règle générale, des citoyens étrangers à des travaux fatigants et peu rémunérés et à des conditions de vie particulièrement dures;
- le manque de dispositions législatives remises à jour : le séjour des citoyens étrangers se base sur des règles qui remontent pour la plupart à 1931;
- une plus grande tolérance des situations irrégulières et donc une plus grande possibilité de trouver une occupation dans des secteurs d'activité qui ne sont pas reconnus par les institutions nationales et qui permettent des gains remarquables à l'employeur peu scrupuleux.

Si le mécanisme des facteurs fondamentaux qu'on vient de cataloguer apparaît dans l'ensemble compréhensible, on ne peut pas en dire autant de ses possibles implications.

Il est en effet évident que les conséquences du processus ont un relief qui grossit le phénomène. A cet égard, on peut considérer, par exemple, le nécessaire développement des structures sanitaires, notamment le contrôle relatif aux formes pathologiques comme l'AIDS, qui semble avoir eu l'Afrique pour foyer principal.

A l'heure actuelle, le système italien ne semble pas en mesure d'effectuer toutes les vérifications nécessaires. En conséquence, le champs de variation des différentes estimations officielles est particulièrement étendu (de quatre cent mille à un million et demi d'unités).

Une affirmation pareille peut sembler paradoxale dans la mesure où, en Italie, existe un système d'enregistrement de l'Etat-Civil qui a fait ses preuves et ce depuis fort longtemps. Pourtant, le registre de l'état civil n'enregistre distinctivement les mouvements définitifs des citoyens étrangers que depuis 1979 (encore faut-il préciser que les informations recueillies ne sont pas disponibles sur support mécanographique).

De son côté, le recensement de 1981 ne fournit que des renseignements incomplets sur la population étrangère présente. Il en va de même pour les données collectées par le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Travail et l'Institut National de la Protection Sociale pour diverses raisons, telles que l'absence de révision des règles législatives et de coordination entre les différents organismes responsables de l'acquistion, de l'élaboration et de la diffusion des renseignements officiels sur la présence des étrangers.

Dans ces conditions, il est évident que des groupes de recherche, surtout universitaires, des syndicats ou des organismes d'assistance ont multiplié les tentatives d'évaluation indirecte ou directe du phénomène migratoire.

Quand on fait un bilan de ces études, on constate que, malgré des tentatives d'insertion de renseignements particulièrement utiles pour des vérifications quantitatives, les résultats obtenus sont peu satisfaisants et qu'ils ne sont guère utiles que sur le plan expérimental.

Ce n'est par là un constat surprenant, non seulement parce qu'il est difficile d'appréhender de façon parfaite un phénomène à ses débuts, mais encore parce que certaines difficultés ne sont pas toujours surmontées, même par les pays européens qui ont une grande expérience de ce phénomène. Par exemple, on sait bien que la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont dû faire face à des obstacles d'ordre politique : dans le premier pays, la section relative aux étrangers dans le dernier recensement a été allégée par rapport au recensement précédent; en Allemagne, la vérification tributaire de 1983 a été renvoyée à 1987 pour diverses raisons dont celles liées à la présence étrangère.

Il faut ajouter que, malgré de nombreuses tentatives de coordination, pratiquées surtout par des organisations internationales, les recherches effectuées dans tous les pays ne sont pas facilement comparables à l'intérieur de chacun d'eux, et les tentatives (plus ou moins évidentes) de transférer des méthodologies et des techniques d'un pays à l'autre n'ont eu que des résultats assez limités. On peut expliquer tout cela en considérant les différences remarquables de situations et d'ambiances, et donc par la nécessité d'arriver à la formulation de définitions spécifiques d'agrégats qui débouchent sur des types de vérification forcément différents : on peut penser aux «Patrial» de la Grande-Bretagne ou aux «Dotés du permis de résidence» en Suisse.

Toutefois, il existe des axes de recherche qui pourraient être développés en étroite liaison mais qui supposeraient une unification partielle d'une série d'informations : par exemple, l'étude du comportement démographique ou celle de l'utilisation de services fondamentaux.

Pour revenir au cas de l'Italie, l'étude du comportement différentiel, surtout reproductif, est un des champs où l'on s'investit beaucoup actuellement (Sonnino et Maffioli), grâce à un enregistrement critique des fiches relatives à toutes les naissances et à tous les décès survenus au cours de la première année de vie, en Italie en 1984 et qui concernent les couples dont au moins un des membres est citoyen étranger.

Même s'il convient d'émettre certaines réserves (liées au nombre limité de cas étudiés, aux déséquilibres apparus selon le sexe et l'âge, et aussi à l'absence d'une estimation digne de foi des univers à utiliser comme dénominateurs des quotients), les premiers résultats d'enquêtes comme celle de Sonnino et Maffioli, offrent une série d'indications d'un intérêt certain.

Il importera bien sûr de les vérifier à plus grande échelle, mais il ressort que la population étrangère en Italie présente une fécondité illégitime nettement supérieure à celle de la population italienne. Elle se marie en moyenne plus tard et obéit plus fréquemment au rite civil. En outre, elle a une mobilité assez élevée, avec une mortalité infantile peu supérieure à celle des Italiens. Elle utilise moins fréquemment les structures de l'Université italienne, en déguisant parfois sa véritable activité derrière l'inscription universitaire. Elle commet des crimes (surtout mineurs) plus fréquemment, même s'il s'agit d'un phénomène circonscrit; notamment, la criminalité des mineurs et celle des femmes est beaucoup élevée.

Quant à la propagation du phénomène, le recensement comme les nombreuses recherches ayant un caractère local, permettent de conclure à un développement parallèle à celui de l'économie actuelle de notre pays et donc étroitement lié au marché du travail intérieur, d'une façon spontanée. On peut ainsi parler d'une présence étrangère en Italie centrale dans le secteur des services et, surtout en zone urbaine, dans le tertiaire inférieur. Dans le Nord, outre le tertiaire on trouve des travailleurs étrangers dans la petite industrie (en particulier en Emilie-Romagne). Dans le Sud, c'est plutôt dans l'agriculture et dans les activités liées à la pêche, souvent hors de toute règle, et dans des conditions et avec des conséquences comparables à celles si efficacement décrites par le genre narratif américain concernant les années de la grande crise.

Il faut encore souligner la présence remarquable de groupes ethniques particuliers, aux caractéristiques bien définies, et voir dans cette présence un possible développement, dans des situations déterminées, de phénomènes d'intermédiation et de privilèges acquis par certains groupes, phénomènes analogues à ceux qui s'étaient développés sur le marché intérieur dans les années cinquante.

Il est donc déjà possible de tirer quelques indications des premiers résultats d'études publiées ou présentées lors de récents séminaires.

On me permettra ici de donner quelques indications synthétiques sur les buts poursuivis et sur les résultats obtenus par certains groupes universitaires qui participent à une recherche sur la présence étrangère en Italie coordonnée dans un premier temps par Nora Federici et désormais par moi-même.

Le groupe de Pise a centré son attention sur les immigrés iraniens, particulièrement représentés, en Toscane, dans la branche du commerce (marchands de tapis).

Entre autres résultats intéressants, il apparaît que l'immigration iranienne, qu'on aurait pu juger au début comme une forme d'immigration individuelle, motivée par des raisons politiques ou universitaires s'est transformée peu à peu en une immigration stable, plutôt par la création de nouvelles entités familiales dans le lieu d'accueil, que comme une conséquence des regroupements familiaux.

Le groupe de Milan a centré son attention sur la collectivité arabe, érythréenne et philippine. Il a mené sa recherche en supposant que les communautés considérées pouvaient reproduire, dans leur ensemble, quelques typologies significatives, différenciées par l'existence du facteur «épargne» dans le projet migratoire individuel. La prise en compte de ce facteur a permis de distinguer une immigration plus «familiale» et aspirant à un modèle de vie moins précaire, d'une immigration de type individuel, généralement provisoire, et avec un projet migratoire tendant au retour (et donc à l'épargne) et susceptible de conduire à une amélioration des conditions de vie dans le pays d'origine.

La réponse à la question relative au niveau d'instruction apparaît également intéressante, comme élément de différenciation entre les trois communautés : la Philippine est beaucoup plus homogène, tandis que l'Arabe et l'Erythréenne sont beaucoup plus hétérogènes, puisque constituées par deux groupes bien consistants et bien différenciés quant à l'instruction.

Un bon niveau d'instruction et une connaissance satisfaisante d'une des langues étrangères les plus répandues caractérisent encore les trois importantes communautés structurées (philippine, érythréenne et du Cap Vert) présentes à Rome. C'est un résultat de l'enquête effectuée par le groupe romain, en 1984, lequel a donné la préférence à l'étude des communautés «structurées», c'est-à-dire caractérisées par une configuration stable et par des objectifs à réaliser de façon coordonnée.

Quatre autres groupes universitaires (Rome- Sciences Politiques; Naples-Sciences Economiques; Turin; Teramo) ont récemment demandé à participer à la recherche, même de façon complémentaire, et veulent centrer leur attention sur la population étrangère résidante.

Un tel choix se base sur une série de facteurs, parmi lesquels : la présence d'une population étrangère résidante, normalement connue au niveau communal, ce qui permet de faire une enquête rigoureuse et de comparer le modèle et l'univers à la date du recensement et à celle de l'enquête, en mettant en lumière des caractéristiques intéressantes relatives à la mobilité de la population étrangère résidante.

Un des objectifs de l'enquête consiste dans l'application d'une méthodologie «à boule de neige», au travers de questions posées aux étrangers résidants, aux personnes de la famille ou à d'autres qui vivaient dans la même maison ou en étroit contact.

De cette façon et en cherchant à savoir si l'étranger a été recensé, il est possible de tenter une mesure de la sous-évaluation de la présence étrangère dans le recensement.

Tableau 1
SOLDES MIGRATOIRES DES GRANDES RÉGIONS ITALIENNES

|  | 1952-1961  | 1962-1971                                     | 1972-1981                               |  | Total                                     |
|--|--|---|---|--|---|
|  |  |   | Hommes                                  | Femmes   | Total                                     |
| Italie Nord-Occ. Italie Nord-Orien. Italie Centrale Italie Sud et îles TOTAL | 1 097 110<br>-481 427<br>124 545<br>-1 772 396<br>-1 052 168 | 1 066 252<br>-72 387<br>194 575<br>-2 218 018 | 63 647<br>113 160<br>64 131<br>–348 814 | 122 850<br>133 062<br>119 525<br>-245 083<br>130 354 | 186 497<br>246 222<br>183 656<br>–593 897 |
|  | 7 002 700  | . 020 000                                     |   |  |   |

Etant donné le caractère complexe du processus migratoire en Italie, j'ai jugé utile, dans le cadre de cette séance, de stimuler des intérêts sur certains aspects qui revêtent une importance théorique et opérationnelle.

Tableau 2
CITOYENS ÉTRANGERS QUI ONT TRANSFÉRÉ LEUR RÉSIDENCE HABITUELLE EN ITALIE,
PAR GRANDES RÉGIONS

|   | 1980                              | 1981                             | 1982                             | 1983                             | 1984                             |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Italie  | 26 653                            | 21 814                           | 20 602                           | 19 801                           | 18 835                           |
| Nord-Occ.<br>Nord-Ori.<br>Centrale<br>Sud et lles | 6 967<br>3 904<br>11 925<br>3 857 | 7 723<br>4 179<br>4 759<br>5 153 | 7 458<br>3 540<br>4 137<br>5 467 | 6 716<br>3 293<br>4 355<br>5 437 | 5 831<br>3 527<br>4 265<br>5 212 |

En particulier, j'ai sollicité des communications sur les problèmes liés à l'utilisation de sources traditionnelles, comme le mouvement de la population résidante, ou relatifs à des aspects généraux, comme les causes déterminantes du nouveau mouvement d'immigration, sur des problèmes spécifiques relatifs à des groupes particuliers d'immigrés et à des zones d'accueil, ou enfin à des aspects liés au comportement différentiel des collectivités étrangères. Il faut souligner que la documentation concernant ce dernier point est utile pour une tentative d'évaluation de la composante clandestine et pour l'étude du comportement différentiel, en particulier reproductif, un des champs où on fait actuellement les progrès les plus importants. En effet, des aspects particuliers et très intéressants du processus d'intégration des immigrés peuvent être décélés grâce à l'observation du comportement de ces personnes. La façon de considérer certains aspects de la vie des individus montre des symptomes intéressants du degré d'insertion dans le tissu de la société d'accueil : capacité des immigrés à établir des relations avec d'autres personnes, capacité d'accéder aux structures publiques, développement d'attitudes propres à surmonter les divergences entre la culture d'origine et celle du lieu d'accueil.

Dans une telle optique, Paola Bonadies considère la possibilité d'évaluer indirectement le volume de la population étrangère, et en particulier sa composante illégale, par le biais des informations fournies par l'assistance sanitaire. Elle souligne la nécessité d'insérer des informations relatives à la nationalité dans tous les modèles d'évaluation qui concernent la santé. Elle examine également l'information fournie par les inscriptions universitaires, en considérant la fréquence et le profit et en mettant en relief le fait qu'une infime partie des étudiants étrangers mènent leurs études à leur terme ce qui nécessite en moyenne plus de temps que pour les étudiants italiens. Cela peut traduire l'existence d'un nombre important d'inscriptions purement formelles, à même de masquer une activité plus ou moins clandestine.

Les citoyens étrangers, en raison de leur condition souvent irrégulière et parfois de leur marginalisation semblent transgresser plus fréquemment les lois du pays qui les accueille. Ugo Pasquino analyse les données sur les étrangers selon l'âge, le sexe et la nationalité sur deux périodes : 1971/1972 et 1983/1984, par le biais des statistiques judiciaires. La documentation disponible permet d'analyser le phénomène dans ses nombreux aspects, en mettant en évidence le besoin de procéder à de nouvelles enquêtes.

La nuptialité des étrangers en Italie constitue le corps de la recherche effectuée par Guido Manese. L'auteur met en évidence l'importance de cet aspect comme une indication

du degré d'intégration des étrangers. Après illustration de la recherche préliminaire sur les mariages conduite à Rome, il examine les données d'une étude plus élaborée conduite en Ligurie et en Frioul-Vénétie-Julienne, données qui mettent en évidence un comportement démographique différentiel des étrangers : fréquence plus élevée de mariages civils, âge plus élevé au mariage, indices d'attraction des époux, selon le pays de provenance, généralement plus élevés et différents dans chaque groupe ethnique.

Maria Chiara Turci traite d'un aspect plus général. Elle analyse les nouveaux courants d'immigration en Italie, grâce à une étude vaste et bien conduite sur les conditions socio-économiques et démographiques de l'émigration, en partant du modèle classique de la gravidité de Ravenstein et en introduisant un cœfficient de propension à l'immigration basé sur l'écart entre les populations en âge d'activité des deux pays, de provenance et de destination.

Elle analyse encore des aspects particuliers de la présence de la main d'œuvre étrangère en Italie, en approfondissant la valeur stratégique de telle composante et les perspectives d'évolution du phénomène.

Dans le même domaine, Anna Maria Birindelli approfondit, à travers une analyse précise, les analogies et les différences entre l'immigration italienne et l'immigration étrangère en Italie. Elle privilégie la dimension temporelle, importante quant aux conditions d'évolution du phénomène étudié, et elle examine avec attention les événements économiques les plus représentatifs concernant en Europe, la période d'après seconde guerre mondiale. Elle considère en particulier les facteurs qui contribuent à la sélection variable dans le temps, des classes sociales qui s'insèrent dans le processus de mobilité de la main d'œuvre.

Après avoir analysé le développement économique et social de l'Italie au cours des dernières décennies, Barbara Ardu s'intéresse pour sa part au changement intervenu dans notre pays et qui se caractérise actuellement par un phénomène de retour accompagné d'un courant d'immigration de citoyens en provenance de pays en voie de développement. Elle oriente sa recherche des causes vers l'évolution différentielle des ressources économiques d'une part, démographique d'autre part, de l'Europe (et de l'Italie en particulier) et vers les motivations économiques et politiques des populations migrantes.

Ce sont les mêmes aspects (émigration, immigration et flux de retour) vus sous l'angle séquentiel qu'examine, avec attention, Aila Piraino, en se référant à une période temporelle longue et à une région, la Sicile, particulièrement intéressante de par son histoire, ses caractéristiques économiques et sociales et sa localisation géographique.

Walter Maffenini lui aussi considère une zone précise (la ville de Milan), en analysant ponctuellement les diverses sources officielles d'informations, comme le recensement, le fichier de la population résidante, les permis de séjour ou les données des préfectures de police, et en les comparant à des évaluations élaborées par des centres d'étude privés. Depuis de nombreuses années, cette ville connait une importante immigration, qui a pourtant changé au cours du temps. En effet, autrefois caractérisée par une très forte immigration de travailleurs italiens venus d'autres régions ou provinces, Milan se distingue désormais par une remarquable présence de travailleurs étrangers. L'auteur insiste sur les caractéristiques socio-économiques, qui ont favorisé l'implantation de la population étrangère à Milan, et essaie, avec sérieux, de déterminer les raisons qui ont poussé les immigrés à quitter leur pays et à choisir l'Italie, et Milan en particulier, comme lieu de destination de leur déplacement.

C'est à une autre zone géographique qui a connu un remarquable développement économique (Turin et le Piémont) que s'est intéressé Mauro Reginato. A travers l'examen de toutes les sources disponibles sur l'immigration étrangère, il essaie de mieux connaître la partie cachée de la présence étrangère dans cette zone.

Dans la même optique, Franco Marozza fait un bilan complet des sources générales d'information sur la présence étrangère en Italie : enquêtes de l'ISTAT, du Ministère de l'Intérieur, de diverses organisations publiques. Il évalue la possibilité de connecter les diverses archives. Il propose également d'adopter, comme dans d'autres pays d'accueil, un code d'identification unique pour les citoyens étrangers présents dans notre pays.

En conduisant l'analyse sur des groupes ethniques particuliers, Sadok Sahli voit dans la récente immigration des travailleurs maghrébins en Italie une conséquence de la pression démographique et de la conjoncture économique des pays de provenance. Il souhaite que soient rapidement surmontées les difficultés d'ordre politique afin que les flux d'immigration puissent être à nouveau encouragés en Italie.

Les deux dernières communications sont consacrées à l'examen des sources officielles italiennes sur les migrations.

Marc Termote, par une étude exemplaire des données officielles italiennes régionales et provinciales relatives aux migrations internationales et intérieures, examine avec attention les bilans migratoires provinciaux sur la période 1971-1981. Après une analyse scrupuleuse des diverses séries de données, il conclut que, sur la dernière période intercensitaire, l'Italie a enregistré un solde positif dans ses échanges migratoires avec le reste du monde, même si la mesure du solde diffère sensiblement selon les sources utilisées. Il observe enfin une remarquable cohérence spatiale quant aux évolutions de l'émigration et de l'immigration, aussi bien internes qu'internationales.

La structure par âge de la population étrangère est étudiée par Paola Giacomello. Devant l'impossibilité de disposer de données véritablement fiables, l'auteur considère diverses séries de données : permis de séjour, recensements, mouvements migratoires de la population résidante. Les ayant analysé, il met en évidence comment la structure par âge des immigrés en Italie présente une forte concentration dans la classe 20-40 ans, et note la faible présence d'enfants. Il explique ces résultats par le fait que le phénomène d'immigration en Italie en est encore à sa phase initiale.